



Opérateur/trice en informatique CFC, édiction

Opérateur/trice en informatique CFC

SWISSDOC 0.561.47.0, 5.561.6.0, n° 88616

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale a été révisée comme suit:

Audition:

22 février 2025

Édition:

3 juillet 2025

Entrée en vigueur:

1^{er} janvier 2026

Procédure de qualification, certificat et titre:

1^{er} janvier 2029

La formation professionnelle initiale d'opérateur/trice en informatique CFC a été adaptée aux besoins de l'économie. De plus, l'admission à l'examen final a été étendue aux personnes qui n'ont pas suivi une formation réglementée. Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'opérateur/trice en informatique CFC du 24 novembre 2017 (88605).

Le plan de formation sera disponible sur le site internet d'ICT Formation professionnelle www.ict-formationprofessionnelle.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.